



La Celle Saint-Cloud



Fiche d'inscription Aquabike 2020 - 2021

1ère demi-saison : du 14 sept. 2020 au 29 janv. 2021

2^{ème} demi-saison : du 01 février au 18 juin 2021

Hors vacances scolaires et jours fériés

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :



Email :

Choix du créneau (indiquer des choix par ordre de préférence de 1 à 5 maxi) :

LUNDI

Bassin Sportif
de 12h20 à 13h00

Bassin Sportif
de 18h15 à 18h55

Bassin Sportif
de 19h00 à 19h40

MARDI

Bassin Sportif
de 12h20 à 13h00

Bassin Ludique
de 18h15 à 18h55

Bassin Ludique
de 19h00 à 19h40

MERCREDI

Bassin Ludique
de 12h20 à 13h00

Bassin Ludique
de 13h00 à 13h40

Bassin Ludique
de 18h15 à 18h55

Bassin Ludique
de 19h00 à 19h40

VENDREDI

Bassin Sportif
de 12h20 à 13h00

Pièces à fournir :

- Le présent document dûment rempli.

- Une photo d'identité

- Un certificat médical de moins d'un an, attestant l'aptitude à la pratique de l'aquabiking.

REGLEMENT : par Carte Bancaire, Chèque à l'ordre de "Régie recettes piscine Corneille La Celle St-Cloud", espèces ou chèques vacances.

Tarifs :

- CELLOIS 200,00 €

Demi-saison

- NON CELLOIS 244,50 €

Forfait mensuel

- CELLOIS 44,70 €

Si inscription en cours de cycle

- NON CELLOIS 54,60 €

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), les services de la mairie de La Celle Saint-Cloud vous informe que vos données serviront uniquement au traitement et à la facturation de votre inscription à l'activité Aquabike par les services municipaux et le Trésor Public.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville, dpo@ville-lacellesaintcloud.fr, ou Mairie de la Celle Saint-Cloud, Délégué à la protection des données, 8E avenue Charles de Gaulle, 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD.

Elles seront conservées à ces fins de manière sécurisée pendant une durée de 10 ans.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'activité le :

Signature :

Article 1 : Les inscriptions se font à l'accueil de la piscine, auprès des hôtesses : aucune réservation ne pourra se faire par téléphone. Elles ne pourront être enregistrées qu'après réception de la fiche d'inscription renseignée avec visa du règlement. Un maximum de 2 inscriptions peuvent-être présentées par une même personne.

La fiche d'inscription est disponible à l'accueil de la piscine ou téléchargeable sur le site de la mairie (<https://www.lacellesaintcloud.fr/temps-libre/piscine-corneille>) un mois avant le début des inscriptions.

L'activité n'est pas ouverte au moins de 16 ans.

L'accès aux séances ne pourra se faire qu'avec un dossier complet (avec certificat médical).

Dossier d'inscription : la fiche d'inscription dûment renseignée, avec visa du règlement de l'activité ; un certificat médical de moins d'un an attestant l'aptitude à la pratique de l'aquabiking ; le règlement au tarif en vigueur.

Article 2 : Les dates et les modalités d'inscriptions sont communiquées sur le site de la ville et par voie d'affichage à la piscine au plus tard une semaine avant le début de celles-ci. Les personnes n'ayant pu avoir de place à la 1^{ère} demi-saison seront inscrites en liste d'attente et prioritaires pour la 2^{ème} demi-saison. La Ville se réserve le droit d'annuler un créneau si le nombre d'inscrits est inférieur à 3.

Article 3 : Les inscriptions se font pour un jour et un horaire précis, et pour une demi-saison sur des dates prédéterminées en début de saison, en dehors des périodes de vacances scolaires, des jours fériés et des fermetures techniques. En cas d'absence des inscrits, quelle qu'en soit la raison, les séances ne sont ni reportables, ni remboursables, ni cessibles.

Article 4 : Le droit d'inscription consiste en un forfait de date à date, quel que soit le nombre de séances.

Au-delà de 3 fermetures imprévues (pour raisons techniques par exemple) qui entrainerait un nombre de séances inférieur à 12, la Ville se réserve la possibilité de proposer des séances de rattrapages le vendredi de 18h15 à 18h55 ou de 19h00 à 19h40. La participation à ces séances de rattrapage se fera obligatoirement sur inscription.

Article 5 : S'il reste des places, il est possible de s'inscrire en cours de cycle jusqu'à la fin de la demi-saison. Si l'inscription a lieu au moins 30 jours après le début de la demi-saison, le prix sera appliqué selon un tarif mensuel multiplié par le nombre de mois calendaire (> 10 jours) restant jusqu'à la fin de la demi-saison, tout mois comprenant plus de 10 jours étant dû. Ce tarif mensuel ne peut être proposé pour une inscription en début de cycle ; et un paiement échelonné n'est pas possible.

Article 6 : La durée des séances est de 40 minutes effectives. Les usagers doivent être présents aux horaires indiqués, précisément, au bord du bassin.

Seules les personnes titulaires de la carte aquabike (nominative) peuvent participer à la séance à laquelle ils se sont inscrits. Si la piscine est ouverte au public, la carte permet d'accéder au bassin avant ou après la séance.

Tout remplacement de carte perdue ou détériorée sera facturé au tarif en vigueur.

Article 7 : Une tenue de piscine réglementaire est obligatoire : short, caleçon et maillot jupe sont interdits conformément à l'article 10 du règlement intérieur. Le Port du bonnet de bain est obligatoire. (Le port de chaussons spécifiques à l'activité est fortement conseillé).

Article 8 : Les Aquabikes, propriété de la Ville, ne sont pas librement mis à disposition du public : utilisation exclusivement encadrée par un maître-nageur de la Ville aux horaires des séances proposées par l'activité.

Article 9 : Toute personne inscrite à l'aquabike s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine.

P/ Le Maire,
L'Adjointe déléguée aux sports,

Anne Sophie MARADEIX.